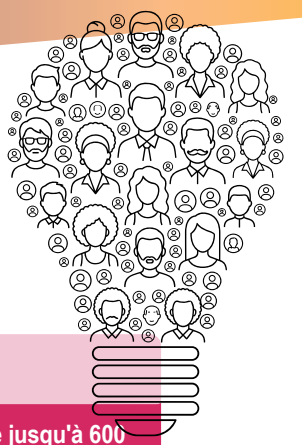
L'ELECTION DÉCEMBRE 2026

SNNA FO



DSAC

DES AVANCÉES CONCRÈTES, DES ENJEUX MAJEURS POUR DEMAIN !

LE PROJET EN 30 SECONDES

- **Acquis : le protocole 2023-2027, signé par FO, a apporté des avancées concrètes : un 4e niveau de licence jusqu'à 600 € par mois pour la surveillance, un bonus annuel de 3 000 € en moyenne pour les encadrants, 29 emplois fonctionnels de plus par an. FO reste vigilant sur leur mise en œuvre.**
- **Démarche « Maîtrise » : moderniser pour renforcer, jamais pour affaiblir. Pas question de réduire les effectifs, les moyens ni les implantations territoriales.**
- **Après 2027 : un nouveau protocole ambitieux pour tous les métiers, avec un complément retraite pour tous, le CRDGAC.**
- **En clair : une DSAC forte passe par des personnels reconnus.**

Du 3 au 10 décembre, votez FO.

Reconnaître les compétences, valoriser les carrières et défendre les missions de la DSAC : FO agit pour l'ensemble des personnels.

Le protocole social DGAC 2023–2027, signé par Force Ouvrière en mai 2024, a permis d'obtenir des avancées significatives en matière de rémunération, de reconnaissance professionnelle et de déroulement des carrières.

Ces mesures concernent différents métiers et corps de la DGAC, dans le respect de leurs statuts et de leurs spécificités.

Notre conviction est simple : la force de la DSAC repose sur la complémentarité de ses métiers et sur la reconnaissance de celles et ceux qui assurent quotidiennement son fonctionnement.

UN PROTOCOLE QUI APPORTE DES AVANCÉES CONCRÈTES

Une meilleure reconnaissance des compétences et des responsabilités

Le protocole social a permis d'engager plusieurs évolutions importantes :

- **Revalorisation des dispositifs indemnitaires,** notamment pour les missions de surveillance, avec la création d'un quatrième niveau de licence pouvant atteindre 600 € mensuels.
- **Reconnaissance de nouvelles missions et qualifications,** notamment dans les domaines de la surveillance, de l'expertise et des activités spécialisées.
- **Meilleure valorisation des fonctions d'encadrement,** avec notamment un bonus indemnitaire annuel de 3 000 € en moyenne pour les encadrants concernés.
- **Améliorations statutaires,** avec de nouvelles possibilités d'accès à des échelons et grades supérieurs.
- **Reconnaissance accrue de l'expertise et des responsabilités,** à travers l'évolution des dispositifs indemnitaires et des parcours professionnels.

Ces avancées ne sont pas identiques pour tous : elles répondent aux réalités des différents statuts, fonctions et niveaux de responsabilité.

Pour FO, reconnaître les spécificités de chaque métier, c'est renforcer collectivement notre direction.

LE CHOIX FO
03-10 DEC

CHANGER, ENSEMBLE

ELECTIONS2026.FODGAC.FR

DSAC
DES AVANCÉES CONCRÈTES, DES ENJEUX MAJEURS POUR DEMAIN !

SNNA FO

DES CARRIÈRES PLUS ATTRACTIVES ET DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Le protocole ouvre également de nouvelles possibilités d'évolution professionnelle :

- Simplification de certains dispositifs de qualification.
- Élargissement des possibilités d'accès aux emplois fonctionnels et aux fonctions à responsabilités.
- Augmentation des contingents d'emplois fonctionnels concernés, avec notamment 29 emplois supplémentaires par an sur la période 2024–2027.
- Amélioration des perspectives de progression statutaire et indiciaire.
- Engagements en matière de recrutement et de remplacement des départs à la retraite.

Ces évolutions doivent permettre de mieux valoriser l'expérience, l'expertise et les responsabilités exercées tout au long de la carrière.

FO restera vigilant sur la mise en œuvre effective des engagements du protocole et sur l'équité de traitement au sein de chaque dispositif statutaire.

DÉMARCHE « MAÎTRISE » : MODERNISER POUR RENFORCER, JAMAIS POUR AFFAIBLIR !

La démarche « Maîtrise » constitue un enjeu essentiel pour l'avenir de notre direction.

FO soutient une modernisation qui améliore les outils, simplifie les processus et renforce l'efficacité de la surveillance.

Mais cette évolution ne doit en aucun cas devenir un moyen de réduire les effectifs, les moyens financiers ou les implantations territoriales.

Nos exigences sont claires :

- **Préserver les effectifs** nécessaires à l'accomplissement de toutes les missions.
- **Maintenir une présence territoriale forte**, indispensable à la connaissance du terrain et à la proximité avec les acteurs de l'aviation civile.
- **Garantir les moyens humains, financiers et techniques** nécessaires à l'exercice des missions.
- **Préserver et développer les compétences**, l'expertise et les capacités d'intervention des équipes.
- **Associer réellement les personnels** aux évolutions de l'organisation et des méthodes de travail.

La DSAC exerce des missions essentielles à la sécurité et à la crédibilité de l'aviation civile française.

Son efficacité repose autant sur l'expertise technique que sur les fonctions administratives, réglementaires, organisationnelles et de soutien qui permettent à l'ensemble de la direction d'accomplir ses missions.

Une DSAC forte ne se construit pas avec moins de moyens, mais avec des personnels reconnus et les ressources nécessaires pour agir.

LE CHOIX FO
03-10 DEC

DSAC
DES AVANCÉES CONCRÈTES, DES ENJEUX MAJEURS POUR DEMAIN !

SNNA FO

APRÈS 2027 : POURSUIVRE LA RECONNAISSANCE DE TOUS LES MÉTIERS

Le protocole social actuel arrivera à échéance fin 2027. De nouvelles discussions devront s'ouvrir pour préparer la suite.
FO défendra la négociation d'un nouveau protocole ambitieux pour l'ensemble des personnels de la DGAC.

Nos priorités porteront notamment sur :

- La poursuite des améliorations statutaires et indemnitaires, adaptées aux différents corps et métiers.
- Une meilleure reconnaissance des compétences, de l'expertise et des responsabilités.
- L'amélioration des perspectives de carrière et de l'accès aux grades supérieurs.
- La revalorisation des dispositifs indemnitaires concernés.
- **La création d'un complément retraite pour l'ensemble des personnels de la DGAC le « CRDGAC ».**
- Le remplacement des départs à la retraite et le maintien des compétences indispensables au fonctionnement des services.

FO défend une approche collective, sans gommer les particularités statutaires ni opposer les catégories de personnels.

Il ne s'agit pas d'obtenir les mêmes mesures pour tous, mais de garantir à chacun des perspectives de reconnaissance et d'évolution adaptées à son statut et à ses responsabilités.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 : LA DSAC DOIT PESER DANS LES DÉCISIONS !

FO est une organisation syndicale représentative, présente dans les instances de dialogue social de la DGAC, de la DSAC et du ministère.

Cette représentativité lui donne la capacité de négocier, de défendre les personnels et de contribuer à l'obtention d'avancées concrètes. Les prochaines années seront déterminantes pour l'avenir de la DSAC : évolution de ses missions, démarche « Maîtrise », organisation territoriale, effectifs, rémunérations et carrières.

Face à ces enjeux, nous avons besoin d'une représentation syndicale forte, capable de porter une vision commune, tout en défendant les intérêts spécifiques de chaque métier.

UNE DSAC FORTE PASSE PAR DES PERSONNELS RECONNUS !

Des avancées à consolider. Des carrières à valoriser. Des moyens à préserver. Des missions à défendre.

Le SNNA-FO et le SNICAC-FO, au sein de Force Ouvrière, s'engagent pour une DSAC forte, des personnels respectés et des perspectives professionnelles à la hauteur de leurs responsabilités.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, DONNEZ DU POIDS À VOTRE VOIX : VOTEZ FO !
SNNA-FO • SNICAC-FO • FORCE OUVRIÈRE DGAC



CHANGER, ENSEMBLE

ELECTIONS2026.FODGAC.FR

SNICAC · SNNA · SNPACM FO

SNNA FO

DSAC
Des avancées concrètes, des enjeux majeurs pour demain !

Reconnaître les compétences, valoriser les carrières et défendre les missions de la DSAC : **FO agit pour l'ensemble des personnels.**

UN PROTOCOLE QUI APPORTE DES AVANCÉES CONCRÈTES

Le protocole social DGAC 2023–2027, signé par FO en mai 2024, a permis des avancées significatives en matière de rémunération, de reconnaissance professionnelle et de déroulement des carrières.

Rémunération et indemnitaire

Revalorisation des dispositifs, notamment pour les missions de surveillance, avec la création d'un 4e niveau.

jusqu'à **600 €** *par mois*

Fonctions et responsabilités

Meilleure valorisation des fonctions d'encadrement, de coordination et d'expertise.

+ 3 000 € *en moyenne*

Parcours professionnels

- Simplification de certains dispositifs de qualification.
- Élargissement de l'accès aux emplois fonctionnels.
- **+ 29 emplois** fonctionnels par an de 2024 à 2027.

Carrières et statuts

- Nouvelles possibilités d'évolution statutaire.
- Meilleure prise en compte de l'expérience et des compétences.

Recrutement et renouvellement

Engagements en matière de recrutement, de remplacement des départs à la retraite et de maintien des compétences.

À retenir : des mesures adaptées aux différents métiers et statuts, qui renforcent la reconnaissance de l'engagement, de l'expertise et des responsabilités de chacun.

DÉMARCHE « MAÎTRISE » : MODERNISER POUR RENFORCER, JAMAIS POUR AFFAIBLIR !

FO soutient une modernisation qui améliore les outils, simplifie les processus et renforce l'efficacité de la surveillance.
Mais cette évolution ne doitpas se faire au détriment des personnels, des moyens ou des implantations territoriales.

NOS EXIGENCES

- Préserver les effectifs nécessaires aux missions.
- Maintenir une présence territoriale forte.
- Garantir des moyens humains, financiers et techniques adaptés.
- Préserver et développer les compétences et l'expertise.
- Associer réellement les personnels aux évolutions.

Une DSAC forte ne se construit pas avec moins de moyens, mais avec des personnels reconnus et les ressources nécessaires pour agir.

APRÈS 2027 : POURSUIVRE LA RECONNAISSANCE DE TOUS LES MÉTIERS

FO défendra l'ouverture d'un nouveau protocole ambitieux pour l'ensemble des personnels de la DGAC, avec notamment :

- La poursuite des améliorations statutaires et indemnitaires.
- Une meilleure reconnaissance des compétences et de l'expertise.
- L'amélioration des perspectives de carrière et d'accès aux grades supérieurs.
- La revalorisation des dispositifs indemnitaires concernés.
- Le remplacement des départs à la retraite et le maintien des compétences.

CRDGAC
LE COMPLÉMENT SÉRÉNITÉ

La création d'un complément retraite pour l'ensemble des personnels de la DGAC.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

La DSAC doit peser dans les décisions !

FO est une organisation syndicale représentative, présente dans les instances de dialogue social. Son action et sa capacité de négociation ont permis d'obtenir des avancées concrètes.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
VOTEZ FO !

UNE DSAC FORTE PASSE PAR DES PERSONNELS RECONNUS !

DES AVANCÉES À CONSOLIDER · DES CARRIÈRES À VALORISER · DES MOYENS À PRÉSERVER · DES MISSIONS À DÉFENDRE

CHANGER, ENSEMBLE

ELECTIONS2026.FODGAC.FR